Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902076-20251216-2025_128-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 20

DATE DE CONVOCATION :

Le Mardi 09 décembre 2025

Secrétaire de séance :

Françoise Barbier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Délibération N°2025_128

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mr Guy Pennec.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Guy Pennec, Morgane Bicrel, Jean-Michel Ogès, Françoise Barbier, Virginie Bernard, René-François Cornec, Mickaël Désouches, Joëlle Hervet, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Loïc Loison, Michel Martin, Gérard Pirou

Etaient absents : Anne-Laure Baron, Nathalie Jézéquel, Maureen Troadec, Nicolas Ulrich.

Etaient excusés : Éric Georges, Marie-Christine Coz, Claude Poder, Virginie Baz, Laurence Huon, Tanguy Péron, Sylvie Troadec

Ont donné pouvoir : Éric Georges à Virginie Bernard, Marie-Christine Coz à Gérard Pirou, Claude Poder à Morgane Bicrel, Virginie Baz à Mickaël Désouches, Laurence Huon à Guy Pennec, Tanguy Péron à Françoise Barbier, Sylvie Troadec à Joëlle Hervet

OBJET : BUDGET COMMUNE : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1612.1 du Code général des collectivités territoriales donnant la possibilité au Maire, sur autorisation du Conseil municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu le budget primitif de la commune voté en date du 25 Mars 2025,

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution des opérations d'investissement,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et avoir délibéré :

- Autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédit du compte 16 (afférents au remboursement de la dette), soit pour l'année 2026, ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902076-20251216-2025_128-DE

Annexe Délibération 2025
Autorisation de dépenses d'investissement Budget 2026 (art 1612.1 CGCT)

article	libellé	Alloué 2025 BP + DM	Autorisation Art.1612.1 CGCT
2031	Frais études	20 000,00 €	5 000,00 €
2051	Licences	23 010,00 €	5 752,50 €
2046	Ac invest	40 000,00 €	10 000,00 €
2041582	Subv autres groupements	166 000,00 €	41 500,00 €
2111	Terrains nus	0,00 €	0,00 €
2112	Terrains voirie	0,00 €	0,00 €
2113	terrains aménagés	0,00 €	0,00 €
2115	terrains bâtis	0,00 €	0,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	63 800,00 €	15 950,00 €
21312	Bâtiments scolaires	28 900,00 €	7 225,00 €
21318	Autres bâtiments publics	31 200,00 €	7 800,00 €
21321	Immeubles de rapport	585 911,00 €	146 477,75 €
21351	Agencements	3 005 200,00 €	751 300,00 €
2151	Réseaux de voirie	1 698 067,36 €	424 516,84 €
2152	Installations de voirie	0,00 €	0,00 €
21531	reseau adduction eau	10 000,00 €	2 500,00 €
21538	Autres réseaux	40 000,00 €	10 000,00 €
21568	Matériel incendie	5 000,00 €	1 250,00 €
215731	Matériel roulant	8 600,00 €	2 150,00 €
215738	Matériel et outillage de voirie	9 600,00 €	2 400,00 €
2158	Autre matériel et outillage ST	32 680,00 €	8 170,00 €
21611	Oeuvres et objets d'arts	1 000,00 €	250,00 €
2181	Agencement bâtiments	3 000,00 €	750,00 €
21831	Informatique scolaire	14 500,00 €	3 625,00 €
21838	autre matériel informatique	10 004,00 €	2 501,00 €
21841	mat bureau et mobilier scolaire	2 760,00 €	690,00 €
21848	autre mat bureau et mobilier	16 250,00 €	4 062,50 €
2185	matériel téléphonie	1 850,00 €	462,50 €
2188	Autres Immobilisations	193 050,00 €	48 262,50 €
238	Avances	59 445,64 €	14 861,41 €

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Françoise Barbier

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire,
Guy Pennec

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.